

**Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE**

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous  
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu  
le **jeudi 23 octobre 2014 à 20 heures**, à la Maison communale

*Objet :*

~  
**CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

-----  
L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28.08.2014**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25.09.2014**
- 3. Avenant au Pacte de majorité**
- 4. Prestation de serment du nouvel Echevin**
- 5. A) Acceptation de la démission de M. Gérard Jean-Luc comme Conseiller du C.P.A.S.  
B) Présentation de la candidature de Mme Jacques Anne en remplacement**
- 6. A) Acceptation de la démission de M. Matz Morgan comme Conseiller du C.P.A.S.  
B) Présentation de la candidature de M. Braun Patrick en remplacement**
- 7. Subvention ADL Chiny-Florenville 2014**
- 8. Subside exceptionnel pour la Fête de la Chasse à Muno, le 26.10.2014**
- 9. Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour les exercices 2015 à 2019**

- 10. Centimes additionnels au précompte immobilier  
au précompte immobilier pour les exercices 2015 à 2019**
- 11. Taxe communale additionnelle à la taxe régionale  
sur les mâts, pylônes en sites propres affectés  
à un système de télécommunication mobile –  
Exercices 2014-2019**
- 12. Assemblée générale du secteur Valorisation et  
Propreté de l'A.I.V.E. du 05.11.2014 – Approbation  
des points portés à l'ordre du jour et des propositions  
de décisions y afférentes**
- 13. Cession du bail de la Justice de Paix à la Régie  
des Bâtiments**
- 14. Opération de développement rural – Décisions**
- 15. Elaboration d'un Rapport Urbanistique et  
Environnemental – Florenville - Décisions**
- 16. Acquisition de matériel de signalisation –  
Décisions**
- 17. Achat brise béton – Décisions**
- 18. Réfection du bardage du centre sportif de  
Florenville – Décisions**
- 19. Réfection mur de soutènement du Breux à  
Chassepierre – Décisions**
- 20. Réfection d'un ponceau à Muno - Décisions**
- 21. Approbation des modifications budgétaires  
ordinaire et extraordinaire n° 2 au budget  
communal 2014**
- 22. Communication : Demande J. Filipucci  
Equipe de garde ouvriers communaux**

**23. Communication décisions de la tutelle en matière  
financière**

**Par le Collège,**

**La Directrice générale,**

**La Bourgmestre,**

**R. Struelens**

**S. Théodore**